

1925

Syrie.1. - 71/50

Mardi 17 octobre 1961.

Reconnaissance de la République
Arabe Syrienne.

Département politique. Proposition du 12 octobre 1961 (annexe).

Vu le rapport du département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e

d'autoriser le département politique à procéder, au moment opportun, à la reconnaissance de la République Arabe Syrienne, en chargeant le consulat général de Suisse à Damas de remettre une note au ministère des affaires étrangères selon le projet ci-joint (voir annexe).

Extrait du procès-verbal au département politique (4 expl.), pour exécution.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Flexner

Par note circulaire du 12 octobre 1961 adressée aux chefs des missions consulaires à Damas, le Ministère syrien des affaires étrangères a exprimé l'espoir que le nouveau régime serait reconnu dans le plus bref délai. Cette démarche a été doublée par un aide-mémoire remis au Département politique par trois diplomates de la RAO d'origine syrienne qui avaient démissionné pour rallier au nouveau régime. En même temps M. Kasabari a prié la Ligue arabe de prendre acte de l'existence de son gouvernement. Une notification analogue fut adressée peu après au Président de l'Assemblée générale de l'ONU. De cette façon, le gouvernement provisoire ne sollicitait pas l'admission de la Syrie comme nouveau membre dans ces deux organisations internationales mais demandait simplement l'autorisation de récupérer le siège que cet Etat avait momentanément abandonné au moment de son union avec l'Egypte.



Berne, le 12 octobre 1961

p.B.15.11.Syrie.1. - PI/ge

distribuée

pas pour la presse

A u C o n s e i l f é d é r a l

Reconnaissance de la
République Arabe Syrienne

I.
La Syrie, qui avait fusionné avec l'Egypte en février 1958 pour constituer la République Arabe Unie, a fait sécession le 28 septembre dernier à la suite d'un coup d'état militaire. Un gouvernement provisoire, composé exclusivement de civils et présidé par M. Mamoun Kouzbari, a proclamé l'indépendance de la République Arabe Syrienne.

Par note circulaire du 1er octobre, adressée aux chefs des missions consulaires à Damas, le Ministère syrien des affaires étrangères a exprimé l'espoir que le nouveau régime serait reconnu dans le plus bref délai. Cette démarche a été doublée par un aide-mémoire remis au Département politique par trois diplomates de la RAU d'origine syrienne qui avaient démissionné pour se rallier au nouveau régime. En même temps M. Kouzbari a prié la Ligue arabe de prendre acte de l'existence de son gouvernement. Une notification analogue fut adressée peu après au Président de l'Assemblée générale de l'ONU. De cette façon, le gouvernement provisoire ne sollicitait pas l'admission de la Syrie comme nouveau membre dans ces deux organisations internationales mais demandait simplement l'autorisation de réoccuper le siège que cet Etat avait volontairement abandonné au moment de son union avec l'Egypte.

- 2 -

II.

Le coup d'état n'a presque pas fait de victimes. Toutes les communautés ethniques et religieuses, les groupements politiques et les diverses couches de la population, ont fait immédiatement savoir qu'elles accordaient leur soutien à M. Kouzbari. Le nouveau régime a la situation bien en main.

III.

Sur le plan international, le nouvel Etat syrien n'a été reconnu tout d'abord que par un très petit nombre de gouvernements. L'abstention des grandes puissances s'expliquait avant tout par la crainte de mécontenter le gouvernement du Caire. Le Président Nasser, en effet, avait au début refusé d'admettre le brusque soulèvement dirigé contre son autorité et lui déniait un caractère populaire. Il n'admit pas la sécession et, interprétant la reconnaissance du nouvel Etat comme un acte hostile à la RAU, il rompit, en guise de représailles, les relations diplomatiques avec la Turquie et la Jordanie.

Cette position devenant cependant, avec le temps, difficilement tenable, M. Nasser déclara, le 6 octobre, qu'il ne ferait plus opposition à l'admission de la République Syrienne dans l'ONU et la Ligue arabe. C'était, sans reconnaître le gouvernement Kouzbari, s'incliner devant le fait accompli, admettre l'éclatement de la RAU et l'existence d'un Etat syrien indépendant.

A la suite de ce revirement, de nombreux Etats ont reconnu le nouveau régime. Ce fut le cas tout d'abord de l'URSS et des pays dans son orbite, de plusieurs Etats membres de la Ligue arabe, puis des Etats-Unis etc. La République Syrienne est actuellement reconnue par quelque vingt Etats.

IV.

La sécession d'avec l'Egypte étant maintenant

- 3 -

consacrée et le nouvel Etat syrien largement reconnu à l'extérieur, il n'y a pas de raison pour que la Suisse diffère trop longtemps sa reconnaissance, qui devrait avoir lieu en même temps que celle des principaux Etats européens. Le Département politique devrait être autorisé à y procéder au moment opportun.

Des relations diplomatiques, telles que la Suisse en avait normalement entretenues jusqu'en 1958, seront sans doute renouvelées. Cette question, distincte de celle de la reconnaissance, sera étudiée et, le cas échéant, soumise au Conseil fédéral.

Le Consulat général de Suisse à Damas, qui expédie pour le moment les affaires courantes, était aussi chargé jusqu'à présent de la protection des intérêts français et belges dans la province Nord (c'est-à-dire syrienne) de la RAU. Il y aura lieu de voir si ce mandat devra être encore assumé maintenant que la Syrie est redevenue indépendante. Il serait prématuré de se prononcer sur ce point.

Le Département politique fédéral a donc l'honneur de

p r o p o s e r :

d'autoriser le Département politique à procéder, au moment opportun, à la reconnaissance de la République Arabe Syrienne, en chargeant le Consulat général de Suisse à Damas de remettre une note au Ministère des affaires étrangères selon le projet ci-joint.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexe: projet de note

Extrait du procès-verbal au Département politique pour exécution.

P r o j e t

1926

Le Consulat général de Suisse a l'honneur de se référer à la note no 1 par laquelle le Ministère des affaires étrangères l'avait informé de la constitution du Gouvernement de la République Arabe Syrienne.

Le Conseil fédéral a pris dûment connaissance de cette communication. Il a chargé le Consulat général d'assurer le Ministère des affaires étrangères de son désir d'entretenir, de son côté, des relations amicales et cordiales avec la République Arabe Syrienne.

Le Consulat général saisit cette occasion pour exprimer au Ministère des affaires étrangères l'assurance de sa haute considération.

Intragegehalt und mit Zustimmung des Finanz- und Zolldepartements hat der Bundesrat

B e s c h l u s s :

Das feste Grundgehalt von Dr. Carl Martius, d. Professor für Chemie an der Eidg. Technischen Hochschule, wird auf den 1. Oktober 1926 um Fr. 2'500.-, d.h. von Fr. 32'500.- auf Fr. 35'000.- erhöht.

Das feste Grundgehalt von Dr. Peter Grassmann, o. Professor für kalorische Apparate und Kältetechnik an der Eidg. Technischen Hochschule, wird auf den 1. Oktober 1926 um Fr. 5'000.-, d.h. von Fr. 27'800.- auf Fr. 32'800.-, erhöht.

Protokollauszug an den Präsidenten des Schweizerischen Schulrats, Zürich (5 Exemplare) zum Vollzug, sowie an das Departement Innern (Sekretariat, mit der Beilage, 2) und an das Finanz- und Zolldepartement (9) zur Kenntnis.

Für den Auszug,
der Protokollführer:

Flerby